



Assemblée générale

Distr. générale
11 août 2009
Français
Original : anglais

Soixante-quatrième session

Point 65 b) de l'ordre du jour provisoire

**Nouveau Partenariat pour le développement
de l'Afrique : progrès accomplis dans la mise
en œuvre et appui international : les causes
des conflits et la promotion d'une paix
et d'un développement durables en Afrique**

Application des recommandations formulées par le Secrétaire général dans son rapport sur les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique

Rapport de situation du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport relate les progrès accomplis dans l'application des recommandations contenues dans le rapport du Secrétaire général sur les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique (A/52/871-S/1998/318). Il est présenté en application de la résolution 63/304, adoptée par l'Assemblée générale à sa soixante-troisième session, à l'issue de l'examen du rapport de situation du Secrétaire général daté du 4 août 2008 (A/63/212). Les recommandations relatives aux moyens d'aborder les facteurs économiques et sociaux qui sont susceptibles de concourir au développement durable sont traitées dans le rapport parallèle du Secrétaire général sur la mise en œuvre du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (A/64/204) qui doit être lu avec le présent rapport.

* A/64/150.



Après des observations liminaires, le chapitre II du rapport offre un bref aperçu des principaux faits nouveaux survenus en Afrique au cours de l'année écoulée concernant la paix et la sécurité et présente les graves problèmes que l'Afrique et la communauté internationale cherchent à résoudre pour rétablir et préserver la paix et relever les pays dévastés par un conflit. Au chapitre III, le rapport examine les progrès réalisés en ce qui concerne le renforcement des capacités et l'intensification de la coopération avec l'Union africaine et les organisations sous-régionales et fait le point sur l'appui des Nations Unies à la défense et à la promotion des droits de l'homme en Afrique. En conclusion, en attendant l'examen détaillé des recommandations formulées dans le rapport de 1998 et des nouveaux obstacles à une paix et un développement durables demandé par l'Assemblée générale, la communauté internationale doit, plus que jamais, redoubler d'efforts en Afrique et faire en sorte que les engagements pris soient concrétisés.

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Introduction	4
II. Mesures prises par la communauté internationale pour répondre aux situations de conflit . . .	5
A. Prévention des conflits	5
B. Maintien de la paix	8
1. Soudan, Tchad et République centrafricaine	8
2. La région du Darfour au Soudan	9
3. Côte d'Ivoire	9
4. République démocratique du Congo	10
5. Libéria	11
6. Somalie	11
C. Consolidation de la paix après les conflits	12
1. Burundi	13
2. République centrafricaine	13
3. Comores	13
4. Côte d'Ivoire	13
5. Guinée	14
6. Guinée-Bissau	14
7. Libéria	14
8. Sierra Leone	14
III. Réponse plus étoffée du système des Nations Unies aux besoins de paix et de sécurité	15
A. Appui à la création de capacités dans les organisations régionales et sous-régionales africaines	15
B. Droits de l'homme	17
1. Droits des enfants	19
2. Éliminer toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes	19
IV. Conclusion	22

I. Introduction

1. Le Conseil de sécurité s'est réuni le 25 septembre 1997, au niveau des Ministres des affaires étrangères, pour examiner la nécessité d'une action internationale concertée en vue de promouvoir la paix et la sécurité en Afrique. Dans la déclaration du Président du Conseil de sécurité publiée le même jour (S/PRST/1997/46), le Conseil a fait observer qu'en dépit des progrès accomplis par certains États africains, le nombre et l'intensité des conflits armés sur le continent africain restaient un sujet de grave préoccupation et appelaient une action résolue.

2. Pour donner suite à la demande du Conseil, une analyse exhaustive a été menée en 1998 et un rapport sur les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique (A/52/871-S/1998/318) a été présenté, puis mis à jour tous les ans. Les recommandations portant expressément sur les facteurs économiques et sociaux qui peuvent concourir au développement durable sont traitées dans le rapport parallèle du Secrétaire général sur la mise en œuvre du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (A/64/204), qui doit être lu avec le présent rapport.

3. Au cours de l'année écoulée, les progrès vers la réalisation d'une paix et d'une sécurité durables en Afrique ont été mitigés. Les menaces qui pèsent sur la sécurité humaine ont des causes profondes et structurelles. De nombreux pays africains sont restés faibles sur le plan institutionnel et, malgré un renforcement des moyens dont disposent les pouvoirs publics, ils ne sont toujours pas en mesure d'assurer la sécurité et la prospérité de leurs peuples. La vie de nombreuses personnes a continué d'être mise en danger par les violences qui ont éclaté au lendemain des élections au Kenya en 2008, par la recrudescence des actes de piraterie dans la corne de l'Afrique, par les inquiétants changements intervenus par des voies inconstitutionnelles à Madagascar, en Guinée et en Mauritanie, par la reprise des combats dans certaines régions et par la perpétuation de la violence dans d'autres, comme au Darfour. Les organisations africaines ont montré leur détermination à régler pacifiquement les différends post-électorales, à prendre des mesures efficaces de gestion des conflits et de médiation et à s'opposer fermement aux dirigeants issus de coups d'État militaires en les excluant – eux et leur pays – jusqu'à ce que l'ordre constitutionnel ait été rétabli. L'Union africaine et les communautés économiques régionales ont pris de nombreuses initiatives encourageantes dans les domaines de la médiation et du règlement des conflits, des guerres prolongées et l'instabilité cyclique continuent cependant de compromettre les progrès vers la paix et le développement.

4. Qu'ils soient politiques, économiques ou sociaux, les conflits ont des conséquences dévastatrices sur des pays fragiles et sur les couches de la population les plus vulnérables, notamment les femmes, les personnes âgées et les pauvres. La crise économique et financière mondiale que nous traversons a compromis les moyens de subsistance, les conditions de vie et les chances de développement de millions de gens, aggravé les tensions politiques et sociales et mis en doute la capacité de l'État de fournir des services de base à ses citoyens. Nous n'avons pas encore mesuré pleinement toutes les conséquences de la crise en Afrique, mais ce qui est certain, c'est que les progrès vers la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement en seront ralentis d'autant.

5. De nombreuses initiatives ont été entreprises dans l'ensemble du système des Nations Unies pour aider l'Afrique et le reste du monde en développement à atténuer les effets de la crise sur les plans économique, social et politique. Il nous faut continuer à accroître l'aide dans un bon nombre de secteurs pour que la vie des gens soit transformée, s'agissant de lutter contre le sida, de stimuler la production agricole, de réaliser la parité entre les sexes ou de conclure un accord sur les changements climatiques et de fournir le soutien financier nécessaire et de renforcer les capacités de l'Afrique pour qu'elle puisse appliquer ses propres programmes d'adaptation aux changements climatiques et d'atténuation de leurs effets. En période de crise financière, les apports d'aide doivent être augmentés et non réduits.

6. Face à l'effondrement du système financier international et à ses conséquences sur la paix sociale et le développement, il est nécessaire de s'attaquer aux causes des conflits et de promouvoir une paix et un développement durables en faisant en sorte que les processus de paix et les programmes de développement soient envisagés de manière concertée et globale. Pour que les actions menées dans les domaines de la prévention et de la gestion des conflits, du maintien ou de la consolidation de la paix permettent effectivement de résoudre les problèmes structurels et profondément enracinés qui nourrissent les conflits violents, il faut trouver des méthodes nouvelles et novatrices permettant de dégager des ressources humaines, financières et techniques et d'établir des partenariats efficaces de sorte que la relation entre la paix et le développement soit prise en compte comme il se doit à tous les stades de toutes les actions menées en faveur de la paix.

II. Mesures prises par la communauté internationale pour répondre aux situations de conflit

A. Prévention des conflits

7. La prévention des conflits armés reste l'un des objectifs fondamentaux de l'Organisation des Nations Unies. Aujourd'hui, la communauté internationale dispose d'un ensemble d'instruments pour prévenir, régler ou gérer les conflits. Pour que ces instruments fonctionnent, il est essentiel de mettre en place des partenariats efficaces, réalisables et fiables avec les parties prenantes concernées, qu'il s'agisse des gouvernements, des parties à un conflit, des organisations régionales et sous-régionales ou des organisations de la société civile. C'est grâce à de tels partenariats que l'ONU renforce ses capacités de prévenir des conflits. Une planification poussée et des ressources aisément accessibles sont indispensables si l'on veut que les mesures de prévention des conflits et l'effort de médiation rapide intervenant à titre préventif soient couronnés de succès. Le Groupe de l'appui à la médiation du Département des affaires politiques continue d'apporter un soutien aux processus de paix. Il renforce les moyens de l'équipe d'experts de réserve du Département des affaires politiques, qui est à même de fournir des connaissances spécialisées sur les problèmes thématiques et de procédure rencontrés dans le cadre des processus de paix, et a créé un fonds d'intervention rapide permettant de lancer rapidement des mesures de médiation.

8. En approfondissant leur coopération visant à prévenir les conflits dans le domaine de la prévention dans le cadre du plan décennal de renforcement des capacités de l'Union africaine, l'ONU, l'Union africaine et les communautés

économiques régionales et sous-régionales ont renforcé leur stratégie de prévention des conflits en Afrique et en ont amélioré la cohérence. En décembre 2008, un programme de travail conjoint Union africaine-ONU, s'étalant sur deux ans, a été élaboré afin de resserrer les liens de coopération et de renforcer les capacités de l'Union africaine dans le domaine de la médiation en étendant le soutien apporté par l'ONU, au-delà de la mise en œuvre opérationnelle du Groupe des Sages, à l'élaboration d'une stratégie globale de médiation à l'échelle de l'Union africaine. Dans le cadre de l'action générale menée pour renforcer leur coopération et gagner en efficacité, l'ONU et l'Union africaine sont convenues de passer en revue d'ici à la fin 2009 leurs partenariats opérationnels établis lors de plusieurs exercices de médiation.

9. Le Département des affaires politiques a continué de fournir un appui aux organisations régionales et sous-régionales dans leurs activités de médiation et de prévention des conflits. Il a appuyé les activités de prévention des conflits menées par la Communauté de développement de l'Afrique australe (CDAA), notamment en créant, au sein de son secrétariat, un groupe de la médiation et une structure appelée « groupe des sages », et en aidant la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC) à créer un groupe de la médiation et un programme visant à mettre en place un petit réseau régional d'experts techniques et de spécialistes de la médiation, auxquels une formation sera dispensée. Le Département des affaires politiques va également affecter deux administrateurs au Botswana, où ils soutiendront les initiatives de paix menées en Afrique australe et assureront la liaison avec les responsables de la SADC. Le Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique de l'Ouest a fourni une assistance pour renforcer le rôle de médiation de la Commission de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). **Je demande à tous les donateurs et les partenaires d'aider l'ONU et l'Union africaine à renforcer les partenariats avec les organisations sous-régionales africaines en vue de la mise en place de moyens de médiation exploitables et efficaces.**

10. En Afrique de l'Ouest, l'ONU, la CEDEAO et l'Union africaine s'emploient à assurer une paix durable et le relèvement en Guinée-Bissau, en Sierra Leone, en Libéria et en Côte d'Ivoire. Des partenariats ont également été mis en place entre les organismes du système des Nations Unies, sous la conduite de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (UNODC), du Département des affaires politiques et du Département des opérations de maintien de la paix dans le but de faciliter la mise en œuvre du plan d'action régional de la CEDEAO visant à lutter contre les problèmes de plus en plus graves du trafic de drogues, de la criminalité organisée et de la toxicomanie en Afrique de l'Ouest. L'ONU a également participé à des actions qui ont permis de rétablir l'ordre constitutionnel en Mauritanie et participe à un processus analogue en Guinée.

11. L'ONU et l'Union africaine ont soutenu le « dialogue intercomorien » qui s'est déroulé du 3 au 7 mars 2009 et a réuni des représentants des pouvoirs publics à tous les niveaux et de la société civile, qui ont examiné les principaux problèmes liés à la réforme constitutionnelle et de la gouvernance aux Comores. En étroite collaboration avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Département des affaires politiques a effectué une mission en Namibie afin d'étudier les possibilités d'intégration des anciens combattants de ce pays. À Madagascar, l'ONU continue d'appuyer l'action que mènent l'Union africaine, la SADC et d'autres partenaires internationaux pour aider les parties malgaches à

lancer un processus politique sans exclusive qui aboutisse à la tenue d'élections crédibles et au rétablissement de l'ordre constitutionnel. Au Zimbabwe, l'ONU, de concert avec la Communauté de développement de l'Afrique australe et l'Union africaine, a participé activement au Groupe de référence établi par la SADC, sous la conduite de l'Afrique du Sud, dans le cadre des activités de médiation qu'elle a menées en faveur du processus de paix en juillet 2008. L'équipe de pays des Nations Unies aide le Gouvernement à renforcer sa capacité de jouer un rôle de premier plan dans la mobilisation de l'aide au développement et de l'aide humanitaire internationales, notamment en relançant les partenaires de développement du Zimbabwe.

12. Dans le nord de l'Ouganda, d'importants progrès ont également été réalisés dans le cadre du processus de paix. Mon Envoyé spécial pour les zones où sévit l'Armée de résistance du Seigneur (LRA), l'ancien Président Joaquim Chissano, et le médiateur en chef, Riek Machar, Vice-Président du Gouvernement du Sud-Soudan, ont aidé les délégations du Gouvernement ougandais et de la LRA à conclure un accord de paix global. Le chef des rebelles, Joseph Kony, ayant refusé de signer l'accord de paix définitif, la République démocratique du Congo (RDC), le Sud-Soudan et l'Ouganda ont lancé le 14 décembre 2008 des opérations militaires conjointes contre la LRA dans cette région. En mars 2009, le Gouvernement ougandais a retiré ses troupes de la RDC mais la coalition militaire maintient la pression sur la LRA pour qu'elle se rassemble au Sud-Soudan, désarme et signe l'accord de paix. La mission de mon envoyé spécial a été suspendue le 30 juin 2009, étant entendu qu'il se rendrait à nouveau disponible si des contacts directs et significatifs étaient établis avec la LRA.

13. En République centrafricaine, l'ONU a joué un rôle crucial en encourageant le Gouvernement à engager un dialogue politique sans exclusive avec les parties prenantes nationales, qui a abouti à l'adoption d'une stratégie consensuelle visant à mettre fin à la rébellion et à promouvoir la réconciliation et la stabilité par l'organisation d'élections démocratiques. Elle a également poursuivi l'action qu'elle mène en faveur d'un règlement pacifique du différend frontalier entre la Guinée équatoriale et le Gabon. De concert avec la CEDEAO, l'ONU a contribué au règlement du différend entre le Ghana et la Gambie. Cette année a également été marquée par le règlement juridique du différend frontalier entre le Cameroun et le Nigéria, avec l'aide de l'ONU.

14. Au début de 2008, à l'issue des élections, des violences de grande ampleur ont éclaté entre les partisans du Président et ceux du parti de l'opposition, le Mouvement démocratique orange (ODM), menaçant la stabilité du Kenya. L'ONU a appuyé les efforts de médiation internationaux sous la conduite de l'Union africaine, qui a nommé un Groupe d'éminentes personnalités africaines, présidé par l'ancien Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, Kofi Annan, aidant ainsi le Kenya à trouver une solution pacifique à la crise et, finalement, à conclure un accord de partage du pouvoir le 28 février 2008. À la fin de juillet 2008, les parties ont approuvé un cadre d'application qui s'attaque aux problèmes de longue date ayant déclenché la crise, notamment les réformes du régime foncier et du système judiciaire, les changements constitutionnels et électoraux, et prévoit des mesures visant à apaiser le profond mécontentement social qui a attisé les violences au lendemain de l'élection. Le Groupe d'éminentes personnalités continue de soutenir le processus de réforme entrepris au Kenya et l'ONU aide le Gouvernement en lui fournissant des outils, des connaissances spécialisées et des ressources, notamment

pour la prévention des conflits. En outre, en juin 2008, le Fonds pour la consolidation de la paix a alloué 1 million de dollars à un programme de secours d'urgence animé par des volontaires dont l'objectif est de lancer un processus d'apaisement, de médiation et de réconciliation au niveau des collectivités locales.

B. Maintien de la paix

15. Le maintien de la paix, qui est sans doute la plus visible des actions internationales menées en faveur de la paix, demeure un enjeu central en Afrique. Les groupes régionaux, en particulier l'Union africaine, ont démontré leurs aptitudes et leur légitimité en matière de gestion de conflit mais leur capacité de lancer, de maintenir et de conduire des opérations de paix reste limitée. L'année dernière, j'ai nommé un Groupe d'experts de haut niveau de l'Union africaine et de l'ONU, que j'ai chargé d'examiner les modalités selon lesquelles un soutien peut être apporté aux opérations de maintien de la paix de l'Union africaine établies en application d'un mandat défini par l'ONU. Cette action doit s'inscrire dans un processus de revitalisation du dialogue, le but étant d'élaborer les objectifs d'une politique de maintien de la paix qui tienne compte des points de vue de toutes les parties prenantes du partenariat mondial pour le maintien de la paix. **J'exhorte toutes les parties prenantes à poursuivre le débat jusqu'à ce qu'elles formulent des réponses adaptées aux enjeux actuels dans le domaine du maintien de la paix.**

1. Soudan, Tchad et République centrafricaine

16. La stabilité de la sous-région demeure précaire en raison du conflit au Darfour, des tensions entre le Tchad et le Soudan et des tensions politiques au Tchad. Le 3 mai 2009, à Doha, sous les auspices du Qatar et de la Jamahiriya arabe libyenne, les Gouvernements du Tchad et du Soudan ont signé un nouvel accord pour normaliser leurs relations. Toutefois, quelques jours après, des combats ont éclaté entre les forces gouvernementales et les rebelles dans l'est du Tchad. Au Tchad, la recherche d'une solution politique interne fondée sur l'accord du 13 août 2007, auquel n'est pas partie l'insurrection armée, a fait quelques progrès. En décembre 2008, l'Assemblée nationale a adopté une législation sur la Commission électorale nationale indépendante et sur le code électoral. L'opposition politique a dénoncé certaines des dispositions de cette législation, au motif qu'elles étaient incompatibles avec l'accord du 13 août. Les parties sont arrivées à un compromis grâce à la médiation de l'Organisation internationale de la Francophonie. Toutefois, en juillet 2009, l'opposition a rejeté la législation sur les partis politiques, qui n'interdit pas aux représentants élus de changer d'affiliation politique en cours de mandat. **Je demande à toutes les parties de faire preuve de retenue et j'insiste sur la nécessité de parvenir à une solution politique dans la sous-région.**

17. La situation en République centrafricaine a été plus stable mais, depuis janvier 2009, en raison d'affrontements qui ont récemment éclaté entre les forces armées et les rebelles dans le nord du pays, environ 17 000 personnes se sont réfugiées dans le sud du Tchad, notamment dans la zone qui relève du mandat de la Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad (MINURCAT). En mai et en juin 2009, des combats ont également eu lieu entre des groupes armés dans la ville de Birao, et dans ses environs, au nord-est de la République centrafricaine.

18. Le 15 mars 2009, conformément à la résolution 1861 (2009) du Conseil de sécurité, la MINURCAT a pris le relais des activités militaires et de sécurité menées par la Force de l'Union européenne au Tchad et en République centrafricaine. Au 30 juin 2009, 2 424 éléments (46% de l'effectif autorisé de 5 225 éléments) avaient été déployés. Toutefois, les délais serrés que doivent respecter les pays contributeurs de contingents pour fournir des forces et des équipements, ainsi que l'absence de catalyseurs amoindrissent l'efficacité opérationnelle de ces forces. Une autre difficulté est le financement futur d'un détachement intégré de sécurité composé de 850 éléments, qui a été déployé par le Gouvernement tchadien dans 12 camps de réfugiés et 6 villes importantes de l'est du Tchad afin d'assurer des conditions de stabilité et de permettre le départ de la MINURCAT en 2011, ainsi que l'a suggéré le Conseil de sécurité.

2. La région du Darfour au Soudan

19. Le déploiement de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD) s'est poursuivi dans des conditions logistiques difficiles marquées par une lente amélioration de la coopération avec le Gouvernement soudanais. Au 30 juin, les 68 % de l'effectif autorisé déployé au titre de la composante militaire étaient en place et 92 % des éléments devaient être déployés d'ici à la fin 2009. Dans un contexte marqué par la persistance, dans tout le Darfour, d'échauffourées entre le Gouvernement et les mouvements rebelles du Darfour, d'affrontements tribaux et par un nombre élevé d'actes de banditisme et d'autres actes de violence, la MINUAD a maintenu sa présence, et continué de mener des patrouilles destinées à rassurer la population, de fournir un soutien à la surveillance policière de proximité et de mener d'autres activités de protection des civils.

20. Le Médiateur en chef conjoint Union africaine-ONU pour le Darfour a organisé depuis le début de 2009 une série de consultations entre le Gouvernement et les mouvements rebelles. Le 18 juin 2009, à Doha, les négociations entre le Gouvernement soudanais et le Mouvement pour la justice et l'égalité (MJE) ont été suspendues, en raison d'une impasse due à des questions essentielles portant sur l'arrêt des hostilités et l'échange de prisonniers.

21. L'ONU a déployé une autre mission au Soudan, afin d'y soutenir l'application de l'Accord de paix global. La Mission des Nations Unies au Soudan (MINUS) est chargée du maintien de la paix entre le Nord du Soudan et le Sud-Soudan et du règlement des questions litigieuses conformément à l'Accord.

22. Le 4 mars 2009, la Cour pénale internationale a délivré un mandat d'arrêt contre le Président Bashir pour crimes de guerre et crimes contre l'humanité. En réaction, le Gouvernement a expulsé 13 organisations non gouvernementales du Nord du Soudan, réduisant ainsi les possibilités de fournir une aide humanitaire au Darfour et dans les trois zones (Abyei, Kordofan et État du Nil bleu). **J'exhorte les États ayant une influence sur les parties au conflit au Darfour à établir un dialogue concret avec ces dernières afin de les encourager à poursuivre de bonne foi des négociations menant à un accord de paix global.**

3. Côte d'Ivoire

23. Par sa résolution 1880 (2009), le Conseil de sécurité a chargé l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI) d'aider les parties et les institutions ivoiriennes à organiser des élections présidentielle et législatives ouvertes, libres,

justes et transparentes en 2009 et à mettre en œuvre d'autres étapes du processus de paix, notamment le désarmement des anciens combattants, le démantèlement des milices, la restauration de l'autorité de l'État et la réunification des deux anciennes forces belligérantes. Depuis la signature de l'Accord politique de Ouagadougou en mars 2007, le rétablissement de la libre circulation et de la stabilité dans le pays s'améliorent grâce à un dialogue permanent entre les deux anciennes forces belligérantes, facilité par le Président du Burkina Faso, Blaise Compaoré, et soutenu par la force Licorne, qui a gardé une présence préventive dans les zones les plus sensibles du pays. La date de l'élection présidentielle a été fixée au 29 novembre 2009. Au 1^{er} juillet 2009, quelque 6,4 millions d'Ivoiriens avaient été identifiés et inscrits sur les listes électorales. Malgré ces progrès importants, il reste beaucoup à faire pour appliquer l'Accord politique de Ouagadougou dans son intégralité.

4. République démocratique du Congo

24. D'importants progrès ont été réalisés en ce qui concerne le processus de paix dans la région des Grands Lacs, où le Gouvernement de la République démocratique du Congo (RDC) et le Congrès national pour la défense du peuple (CNDP) et d'autres groupes rebelles ont eu le courage de se réunir, le 23 mars, pour s'engager sur la voie de la paix. Je rends hommage à l'action menée par les cofacilitateurs de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, mon Envoyé spécial pour la région des Grands Lacs, le Président Olusegun Obasanjo, et l'ancien Président de la Tanzanie, Benjamin Mkapa, et à l'appui décisif apporté par les dirigeants régionaux. Je me félicite également du rapprochement entre la RDC et le Rwanda, qui a permis de mener des opérations conjointes Rwanda-RDC contre les Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR) et d'autres groupes armés illégaux. La MONUC aide actuellement les Forces armées de la RDC à intégrer les combattants du CNDP et à mener les dernières opérations contre les FDLR. L'Accord de paix du 23 mars est actuellement appliqué par l'intermédiaire du Comité national de suivi, qui doit surmonter des enjeux considérables. Malgré ces progrès, la situation sur le plan de la sécurité reste imprévisible et la situation humanitaire s'est récemment détériorée en raison de nouveaux déplacements de population et d'une recrudescence des atteintes aux droits de l'homme. **Je demande aux dirigeants des groupes armés de respecter pleinement leurs engagements et d'œuvrer en faveur de la paix.**

25. En novembre 2008, le Conseil de sécurité a autorisé l'augmentation temporaire des effectifs autorisés du personnel militaire et des unités de police constituées de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC) de 2 785 et de 300 éléments, respectivement. Il a souligné que cette augmentation temporaire des effectifs visait à permettre à la MONUC de renforcer sa capacité de protéger les civils. Malgré de nouvelles possibilités de régler le conflit dans l'est de la RDC et l'approbation par le Gouvernement de la Campagne des Nations Unies contre la violence sexuelle en temps de conflit, de graves violences contre tout particulièrement les femmes et les enfants se sont poursuivies tout au long de 2008 et de 2009. Durant la période considérée, la MONUC a facilité le rapatriement de combattants au Rwanda, au Burundi et en Ouganda et, de concert avec des partenaires internationaux, s'est également employée à régler des questions portant sur la réforme du secteur de la sécurité, notamment la formation de la police et de l'armée.

26. Le Programme multipays de démobilisation et de réintégration (MDRP) que menait la Banque mondiale dans la région des Grands Lacs a pris fin en juin 2009 après avoir aidé à assurer la démobilisation et la réintégration d'environ 300 000 ex-combattants. Un fonds destiné à financer la transition sera mis en place afin de continuer de fournir un appui technique aux pays de la région des Grands Lacs, qui mènent encore des activités de démobilisation et de réintégration.

5. Libéria

27. Le Gouvernement libérien ne cesse de progresser dans la consolidation de la paix et l'application d'un ambitieux programme de relèvement après les conflits, la stabilité du Libéria n'en demeure pas moins fragile et reste sous le coup de nombreuses menaces latentes aussi bien intérieures qu'extérieures, notamment la marginalisation politique et économique de la majorité autochtone, l'élargissement limité de l'autorité effective de l'État à l'ensemble du pays et les conflits fonciers exacerbés par des clivages ethniques de longue date. La Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL) continue de faciliter le renforcement des capacités du dispositif national de sécurité et d'aider les institutions chargées du maintien de l'ordre à faire efficacement face aux troubles civils et aux atteintes à l'ordre public, notamment les très nombreux actes de violence sexuelle. Le 1^{er} juin 2009, la Commission Vérité et réconciliation a présenté son rapport final au Parlement. Les recommandations formulées dans le rapport, notamment la création éventuelle d'un tribunal qui serait chargé de juger les personnes qui portent la responsabilité la plus lourde des crimes graves et des violations flagrantes des droits de l'homme commis pendant le conflit, ont donné lieu à des manœuvres d'intimidation de la part d'anciens combattants influents, qui pourraient être traduits en justice. Le procès de l'ancien Président, Charles Taylor, s'est poursuivi au Tribunal spécial pour la Sierra Leone. **La communauté internationale doit prêter une attention toute particulière à toutes les conséquences que l'issue de ces processus qui suscitent beaucoup de controverses pourrait avoir sur la sécurité.**

6. Somalie

28. Je demeure préoccupé par la persistance de la violence en Somalie, notamment le pillage de complexes des Nations Unies dans le centre et le sud de la Somalie et l'attaque contre un bâtiment des Nations Unies au Somaliland. J'exhorte toutes les parties à soutenir le Gouvernement fédéral de transition, qui représente actuellement l'option la plus réaliste pour parvenir à la paix et à la réconciliation nationale. La Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) a pris une part importante à la stabilisation de la situation sur le plan de la sécurité à Mogadiscio et a fourni un soutien au Gouvernement. Au 3 août 2009, 5 100 éléments de la composante militaire sur 8 000 avaient déjà été déployés par l'AMISOM et le recrutement et la formation d'agents de police pour la Police somalienne avaient commencé, conformément à l'Accord de Djibouti. Le Comité mixte de sécurité, qui est la principale instance chargée de régler les problèmes de sécurité, sous l'autorité du Gouvernement fédéral de transition, a été revitalisé et a tenu sa première séance officielle en juillet 2009. Le Gouvernement fédéral de transition a fait appel aux services fiduciaires de Pricewaterhouse Coopers pour suivre les fonds annoncés lors de la Conférence internationale de soutien pour appuyer les institutions transitoires somaliennes de sécurité, tenue à Bruxelles en avril 2009, et s'assurer de leur utilisation transparente. **J'exhorte la communauté internationale à honorer les**

engagements qu'elle a pris à Bruxelles et les pays fournisseurs de contingents à fournir des contingents supplémentaires à la Mission de l'Union africaine en Somalie.

29. Le système des Nations Unies, en particulier l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (UNODC) et l'équipe de pays des Nations Unies, a engagé la réflexion sur les meilleurs moyens de faire face au défi de la piraterie au large des côtes somaliennes, en veillant tout particulièrement à apporter une riposte juridique adéquate face à ces actes, notamment au Kenya, où ils ont aidé à élaborer des politiques efficaces et facilité les processus judiciaires en cours. Le Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie et l'équipe de pays des Nations Unies ont également étudié les mesures qui pourraient être prises sur terre en Somalie afin de s'attaquer aux causes fondamentales de la piraterie au large des côtes de ce pays. Pour aller aux causes profondes de ce fléau, il faut toutefois une approche coordonnée et globale qui prenne en compte les besoins de la Somalie dans les domaines de la politique, de la sécurité et du développement économique et social.

C. Consolidation de la paix après les conflits

30. La période qui suit directement un conflit offre une chance de mettre en place des mesures de sécurité essentielles, de distribuer les dividendes de la paix, de donner confiance dans le processus politique et de jeter les fondements d'une paix durable. En 2008, j'ai décidé que l'ONU adopterait une « démarche intégrée » dans la conduite des opérations multidimensionnelles qu'elle mène dans différents pays afin de favoriser le plus possible la cohésion et la collaboration stratégiques et d'optimiser l'impact, sur la consolidation de la paix, des efforts déployés dans les situations de conflits et d'après conflit. Cette approche vise à améliorer la cohérence globale de l'intervention des organismes des Nations Unies dans des secteurs clés, dont la sécurité, la justice, les finances, les affaires économiques, le développement et, le cas échéant, l'assistance humanitaire.

31. Les activités menées par les Nations Unies dans le domaine du maintien de la paix vont de l'aide au renforcement de la primauté du droit au financement de projets de renforcement des capacités locales. Elles ont également contribué à jeter les assises d'un développement durable par l'intermédiaire du cadre stratégique pour la consolidation de la paix. En 2008, le Burundi, la Sierra Leone, la Guinée-Bissau, la République centrafricaine, les Comores, la Côte d'Ivoire, la Guinée, le Libéria et le Kenya ont reçu des financements du Fonds pour la consolidation de la paix. Au 1^{er} mai 2009, 92 % des fonds versés par le Fonds pour la consolidation de la paix avaient été alloués à des pays africains, soit 120,1 millions de dollars sur 131,2 millions, destinés à un total de 68 projets. Le Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine (BONUCA), le Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau (BANUGBIS) et le Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Sierra Leone (BINUCSIL), récemment créé, ont continué d'aider les pays hôtes respectifs à promouvoir la bonne gouvernance et le respect de l'état de droit et de la démocratie.

1. Burundi

32. Au Burundi, des progrès significatifs ont été faits lorsque le dernier mouvement rebelle, les Forces nationales de libération (FNL), s'est joint au processus de paix et a été intégré à la fonction publique de ce pays. La participation de la communauté internationale, en particulier l'Initiative régionale pour la paix au Burundi et la mission de facilitation sud-africaine, reste indispensable à l'application intégrale de l'Accord général de cessez-le-feu de 2006 et à la création d'un climat propice à la tenue d'élections libres et régulières en 2010. Je prends note avec satisfaction de la ferme volonté du Burundi de consolider les gains obtenus sur le plan politique depuis 2005. L'aide fournie au Burundi par la Commission de consolidation de la paix est axée sur le processus de paix, notamment la création d'une instance de dialogue national, la préparation d'élections générales en 2010, l'examen des questions relatives à la propriété foncière des femmes et l'aide à la réinsertion socioéconomique des ex-combattants, des réfugiés et des personnes déplacées. Le Burundi a créé son premier bureau d'asile en 2009, après l'adoption de sa première loi sur l'asile en 2008. Le 4 février 2009, le deuxième examen semestriel de la mise en œuvre du Cadre stratégique pour la consolidation de la paix au Burundi a réuni de nombreux acteurs présents dans ce pays.

2. République centrafricaine

33. En juin 2008, la Commission de consolidation de la paix a créé une formation République centrafricaine, en faisant ainsi le quatrième pays africain inscrit à son ordre du jour. Le Cadre stratégique pour la consolidation de la paix en République centrafricaine, adopté le 6 mai 2009, a trois objectifs prioritaires : réforme du secteur de la sécurité; bonne gouvernance et état de droit; et création de pôles de développement. Le Cadre stratégique comporte d'importants engagements en faveur de la protection et de l'autonomisation des femmes et de la lutte contre les violences sexuelles et sexistes. Depuis novembre 2008, le Comité directeur du Fonds pour la consolidation de la paix nouvellement créé en République centrafricaine, a approuvé 12 projets d'une valeur de 6 millions de dollars. Un montant additionnel de 4 millions de dollars sera destiné au processus de désarmement, démobilisation et réintégration et au suivi des conclusions du dialogue politique national.

3. Comores

34. Le 25 juin 2008, le Fonds pour la consolidation de la paix a déclaré que l'archipel des Comores était admis à bénéficier de ses financements. L'enveloppe de crédits dégagée s'élève à 9 millions de dollars et vise principalement à renforcer la sécurité et la stabilité, la gouvernance et la cohésion sociale, à revitaliser l'économie en mettant l'accent sur les jeunes et les femmes, et à renforcer la capacité du pays de consolider la paix.

4. Côte d'Ivoire

35. En septembre 2008, le Comité directeur du Fonds pour la consolidation de la paix en Côte d'Ivoire a approuvé deux projets d'une valeur de 5 millions de dollars visant à faciliter la réintégration des ex-combattants, des anciens miliciens et des jeunes à risque, dont 1 200 personnes ont déjà bénéficié. Cela facilitera également le processus de paix et l'apport d'un appui à l'Accord politique de Ouagadougou par le

Burkina Faso, qui a reçu une assistance au titre de la composante interventions d'urgence du Fonds pour la consolidation de la paix.

5. Guinée

36. La Guinée a été admise à bénéficier de financements en juin 2008. En avril 2009, le plan des priorités a été mis au point et approuvé, un financement de 6 millions de dollars étant destiné à la phase 1, phase de transition allant jusqu'aux élections, afin d'instaurer un dialogue ouvert à tous et durable, de promouvoir les droits de l'homme, l'instruction civique, le renforcement des secteurs de la sécurité et de la justice et de renforcer la contribution des femmes et des jeunes aux activités de prévention des conflits et de consolidation de la paix et de leur faire jouer un plus grand rôle dans ces domaines.

6. Guinée-Bissau

37. En Guinée-Bissau, la situation politique et en matière de sécurité reste extrêmement précaire. Le 26 juin 2009, le Conseil de sécurité a décidé de créer, à compter du 1^{er} janvier 2010 un Bureau intégré des Nations Unies en Guinée-Bissau (BINUGBIS), qui soutiendra les activités nationales de consolidation de la paix et le développement de ce pays. Les tâches auxquelles le Bureau intégré se consacrera sont l'application de la réforme du secteur de la sécurité, la lutte contre le trafic de drogues, le processus de réconciliation et le dialogue politique, les droits de l'homme et l'autonomisation des femmes et des jeunes. Le Bureau intégré est également chargé d'aider la Commission de consolidation de la paix et de contribuer à la mise en œuvre du Cadre stratégique pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau qui a été adopté le 1^{er} octobre 2008. L'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, en étroite coopération avec la mission de l'Organisation des Nations Unies dans ce pays, aide également le Gouvernement à appliquer un programme de lutte contre le trafic de stupéfiants en renforçant le secteur de la justice pénale et les moyens de lutte contre ce trafic.

7. Libéria

38. Le Fonds pour la consolidation de la paix ayant alloué un montant total de 15 millions de dollars au Libéria, le Comité directeur mixte qui a été créé dans ce pays a approuvé 18 projets d'une valeur de 13 287 000 dollars, visant à favoriser la réconciliation nationale et la gestion des conflits. Les partenaires nationaux et internationaux ont conjugué leurs efforts avec ceux du Programme conjoint contre la violence sexuelle et sexiste, élaboré par le Gouvernement et l'ONU, inspiré d'une campagne de lutte contre le viol lancée par le Gouvernement en décembre 2007. Le Gouvernement libérien a également créé des services de protection des femmes et des enfants au sein des postes de police, un nouveau groupe de poursuite des auteurs de crimes sexuels et sexistes au Ministère de la justice et un tribunal pénal « E » ayant compétence pour juger des affaires de crimes sexuels.

8. Sierra Leone

39. En application de la résolution 1829 (2008) du Conseil de sécurité, le Bureau intégré des Nations Unies en Sierra Leone (BINUSIL) a été remplacé par le Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Sierra Leone (BINUCSIL), qui regroupe les mandats de l'ONU et des organisations apparentées présents en Sierra Leone dans les domaines de la politique, du développement et de

l'action humanitaire, afin d'aider le Gouvernement de manière intégrée dans son action pour la paix et la stabilité, tout en favorisant le développement économique et social. Les organismes du système des Nations Unies en Sierra Leone ont élaboré une vision commune dont l'objet est de promouvoir la consolidation de la paix dans le cadre de 21 programmes concrets. Le BINUCSIL est activement intervenu pour aider les autorités nationales à mettre fin à l'explosion de violence survenue en mars 2009 et a notamment contribué à la signature d'un communiqué commun le 2 avril et à l'application des recommandations qui y sont formulées. Le 10 juin, la Commission de consolidation de la paix a tenu une session extraordinaire sur la Sierra Leone, lors de laquelle le Programme pour le changement élaboré par le Gouvernement et la Vision commune définie par le système des Nations Unies ont été approuvés. À cette session extraordinaire, la Commission a également recommandé au Gouvernement de mettre l'accent sur la promotion de l'unité nationale et le dialogue entre les parties et de poursuivre ses efforts contre la corruption et le trafic illicite de drogues.

40. Dans toute l'Afrique, des gens ont la possibilité de retourner chez eux et de reconstruire leur vie. Selon les estimations, 287 000 réfugiés et 1 million de personnes déplacées sont retournés chez eux en 2008, principalement en Angola, au Burundi, en République démocratique du Congo, au Libéria, au Kenya, en Mauritanie, au Sud-Soudan et au Togo. Afin de faciliter ces retours, le Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés entreprend au Burundi, en République démocratique du Congo, au Libéria et au Soudan, des projets portant sur la consolidation de la paix après un conflit, et prévoyant notamment une reconstruction des services de base, la promotion de la primauté du droit et des réformes sur le plan judiciaire.

III. Réponse plus étoffée du système des Nations Unies aux besoins de paix et de sécurité

A. Appui à la création de capacités dans les organisations régionales et sous-régionales africaines

41. Renforcer les capacités et promouvoir la coopération et la coordination avec les organisations régionales sur les arrangements du Chapitre VIII est aujourd'hui parmi les sujets prioritaires à l'ordre du jour de l'Organisation des Nations Unies. S'atteler à cette tâche, c'est reconnaître que ces organisations sont bien placées pour comprendre les causes premières des conflits qui se déroulent à leurs frontières et qu'elles peuvent agir sur leur prévention ou leur règlement. L'Organisation des Nations Unies et plusieurs institutions spécialisées ont récemment conclu des accords avec l'Union africaine et les communautés économiques régionales. **J'encourage tous les acteurs concernés à continuer de nouer des partenariats et à les renforcer par l'élaboration de projets communs et la mise en commun des connaissances et des meilleures pratiques.**

42. L'Union africaine et l'Organisation des Nations Unies continuent de travailler de concert dans le cadre de la « Déclaration sur le renforcement de la coopération Organisation des Nations Unies-Union africaine : Cadre du programme décennal de renforcement des capacités de l'Union africaine », étant entendu qu'au cours des trois premières années, le programme portera expressément sur les défis se posant à

la paix et à la sécurité. À cette fin, le Département des affaires politiques et l'Union africaine ont commencé des réunions consultatives afin de coordonner l'action destinée à renforcer la capacité de l'Union africaine dans des domaines tels que la médiation, l'égalité entre les sexes, l'alerte rapide et les questions transfrontières.

43. La coopération entre le Conseil de sécurité des Nations Unies et le Conseil de sécurité et de paix de l'Union africaine s'est également intensifiée. En 2008, le Département des affaires politiques a donné suite à une demande d'assistance venant du Conseil de sécurité et de paix en proposant des modalités pour la mise en place d'un comité des sanctions.

44. Le Département des affaires politiques a également aidé à renforcer la capacité de son groupe sur la démocratie et l'assistance électorale, en établissant une base de données sur des experts des élections, en favorisant la mémoire institutionnelle ainsi que la diffusion des meilleures pratiques et en gérant les fonds d'assistance aux élections de l'Union africaine.

45. L'Organisation des Nations Unies a activement soutenu plusieurs organisations sous-régionales dans leur fonctionnement et les a aidées à mettre en place des capacités dans des domaines spécifiques d'intérêt mutuel. L'ONU a aidé le secrétariat de la SADC à mettre en place son mécanisme de prévention des conflits et à lancer ses initiatives en vue de l'intégration systématique de l'égalité des sexes dans l'analyse de la politique et dans les activités de rétablissement de la paix, et elle a continué de coopérer avec la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC) sur des questions concernant l'insécurité aux frontières internationales dans la sous-région. Le Bureau des Nations Unies en Afrique de l'Ouest a continué d'apporter son concours à des organisations régionales et sous-régionales ainsi qu'à d'autres bureaux des Nations Unies dans la sous-région afin de renforcer leurs capacités de prévention des conflits et de consolidation de la paix après un conflit.

46. Le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique a continué ses contacts avec le mécanisme de consultation régional et notamment son groupe de la mobilisation, qui a poursuivi son appui aux domaines prioritaires du nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD). Les 19 et 20 février, le Bureau a organisé, en coopération avec d'autres membres des groupes, un dialogue régional sur les médias dans le Vaal, province de Gauteng (Afrique du Sud) auquel des experts des médias ont pris part. Le 22 septembre 2008, le Bureau a organisé à New York, une réunion de haut niveau sur le développement de l'Afrique qui a été l'occasion pour la communauté internationale de s'engager à nouveau à soutenir le développement de l'Afrique et à réexaminer la mise en œuvre de tous les engagements pris en faveur de l'Afrique et par l'Afrique pour répondre de manière globale aux besoins spéciaux de développement du continent. Le Bureau est également résolu à faire participer l'Afrique aux débats et au programme de l'ONU. À cette fin, le Bureau du conseiller spécial a organisé une réunion de groupe d'experts sur les vues africaines sur le terrorisme international, qui s'est tenue les 3 et 4 juin 2009 à Addis-Abeba.

47. En 2008, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires a établi un bureau de liaison à Addis-Abeba afin de favoriser des contacts plus systématiques avec l'Union africaine sur des questions humanitaires dans le cadre du Programme décennal de renforcement des capacités de l'Union africaine, en particulier dans les domaines de l'alerte rapide, de la préparation et de la réponse aux catastrophes.

48. Le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés coopère étroitement avec l'Union africaine, la CEDEAO et l'Autorité intergouvernementale pour le développement en ce qui concerne leurs systèmes d'alerte rapide et pour assurer l'intégration d'indicateurs humanitaires dans le Système d'alerte rapide de la CEDEAO. Le HCR a aidé la CEDEAO à élaborer l'accord sur l'égalité de traitement entre les réfugiés ressortissants d'un État membre de la CEDEAO et les autres citoyens de la CEDEAO, qui a été adopté par les États membres en 2008. Le HCR a également renforcé les partenariats dans les domaines de la migration mixte avec l'Union africaine et d'autres partenaires, en soulignant la nécessité de protéger les réfugiés qui se retrouvent dans des flux migratoires mixtes.

49. L'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et l'Union africaine ont conclu un mémorandum d'accord pour appuyer la mise en œuvre du Plan d'action de l'Union africaine sur le contrôle de la drogue et la prévention du crime (2007-2012) en renforçant l'élaboration des politiques, la fixation des normes et la création de capacités aux niveaux continental, régional et national.

50. Le Bureau des affaires de désarmement a signé un mémorandum d'accord avec la CEDEAO en vue de faciliter la coopération dans les domaines de la gestion de l'information, de la création de capacités pour la société civile et de l'harmonisation des législations. Le Bureau et la CEEAC coopèrent en vue de mettre en œuvre l'initiative de Sao-Tomé, adoptée à la vingt-cinquième réunion ministérielle du Comité consultatif permanent des Nations Unies sur les questions de sécurité en Afrique centrale. L'initiative appelle à élaborer et à adopter un instrument juridique pour le contrôle des armes légères et de petit calibre en Afrique centrale et à élaborer un projet de code de conduite à l'usage des forces de défense et de sécurité dans la sous-région. Le PNUD a également fourni un appui opérationnel et un soutien pour le renforcement des capacités à la Commission nationale sur les armes de petit calibre dans les 15 pays membres de la CEDEAO, ainsi qu'un appui institutionnel à l'Unité des armes légères de la Commission de la CEDEAO et a fourni son concours pour l'application de l'instrument contraignant sur le plan régional, à savoir la Convention de la CEDEAO sur les armes légères et de petit calibre, leurs munitions et autres matériels connexes, 2006.

51. Grâce au Fonds d'affectation spéciale pour appuyer la mise en œuvre du Mécanisme d'évaluation intra-africaine géré par le PNUD, d'autres pays ont été passés en revue par le Mécanisme en 2008. Le PNUD a également continué à fournir un appui au Secrétariat exécutif de la Conférence internationale sur la Région des Grands Lacs et a apporté son aide pour la création d'un centre sur la gouvernance à Lusaka.

B. Droits de l'homme

52. Le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme a fourni une assistance technique pour le renforcement de la capacité de l'Union africaine de promouvoir et de protéger les droits de l'homme ainsi que pour la rédaction d'une stratégie africaine en matière de droits de l'homme. Un mémorandum d'accord entre le Bureau des Nations Unies pour les droits de l'homme et l'Union africaine a été mis sous forme finale durant la période considérée.

53. Le Haut-Commissariat et ses quatre bureaux régionaux ont également établi une étroite coopération en vue de l'intégration systématique des droits de l'homme à

l'ordre du jour et au programme de l'Union africaine, de la Commission économique pour l'Afrique, de la SADC et de la CEEAC, avec un accent particulier sur le renforcement de la capacité des acteurs nationaux à traiter de la question de l'obligation redevable, s'agissant notamment de violations de droits de l'homme commises par le passé. Les réparations pour violations du droit humanitaire et du droit des droits de l'homme sont une question fondamentale, surtout au lendemain d'un conflit, lorsque les réparations peuvent donner la possibilité de reconstruire leur vie à ceux qui ont tout perdu, jusqu'à leurs moyens d'existence. **J'ai exhorté le Conseil de sécurité à demander aux États d'établir, ou à mandater lui-même, dans les contextes appropriés, des mécanismes chargés de connaître des plaintes pour violation du droit international humanitaire et du droit des droits de l'homme et à aider à les mettre en place.**

54. Pour soutenir les efforts qu'ils font dans le domaine des droits de l'homme, le Haut-Commissariat a aidé plusieurs pays à présenter des rapports aux organes établis en vertu d'instruments internationaux (Djibouti, Burundi et Côte d'Ivoire), et a fourni un appui pour la ratification d'instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme (Libéria), pour la mise en place d'institutions nationales des droits de l'homme (Botswana, Cameroun, Côte d'Ivoire, Guinée, Lesotho, Libéria), pour l'adoption de plans d'action nationaux relatifs aux droits de l'homme (Cameroun, République-Unie de Tanzanie, Tchad) ainsi que la formation d'institutions et d'acteurs dans le domaine des droits de l'homme (Burundi, Éthiopie, République centrafricaine, République démocratique du Congo, Rwanda). Le Conseiller pour les droits de l'homme des équipes de pays des Nations Unies, le Bureau du Haut-Commissariat au Togo et la Division des droits de l'homme et de la justice du Bureau intégré des Nations Unies au Burundi ont aidé les Gouvernements du Burundi, du Kenya et du Togo à mettre en place des mécanismes de justice transitionnelle pour s'attaquer à la question des violences politiques passées. En Somalie, le Groupe des droits de l'homme du Bureau politique des Nations Unies en Somalie a créé un groupe de travail technique au sein de l'équipe de pays chargé d'étudier la possibilité de créer une commission internationale d'enquête pour examiner les graves violations des droits de l'homme et du droit humanitaire international commises en Somalie.

55. Promouvoir la règle de droit aux niveaux national et international, tel est le principe cardinal de la mission de l'Organisation des Nations Unies. L'Organisation est actuellement engagée dans un processus visant à améliorer la coordination, à l'échelle du système, concernant le respect de l'état de droit aux niveaux national et international, plus de 40 organismes des Nations Unies menant actuellement des opérations de maintien de l'état de droit dans plus de 110 pays, ce qui constitue la plus forte présence en Afrique. Le PNUD a adopté un programme mondial relatif au renforcement de l'état de droit dans des situations de conflit et d'après conflit en appliquant des principes de développement dans des situations humanitaires et en renforçant l'état de droit dans des situations de relèvement rapide en République démocratique du Congo, en Somalie et au Soudan. Le programme a pour objet de favoriser l'accès des femmes à la justice et à la sécurité et de renforcer les institutions chargées d'assurer l'état de droit, la justice et la sécurité. Le rôle des chefs traditionnels dans la prise des décisions de justice, dans le règlement des conflits et dans la transformation sociale a fait l'objet d'une attention considérable.

56. Au Libéria et en Sierra Leone, le PNUD et d'autres partenaires du Comité permanent interorganisations œuvrent à renforcer le lien entre la justice

transitionnelle et le développement. Le PNUD travaille également avec les gouvernements pour renforcer la réforme institutionnelle et s'emploie aux côtés de la société civile à promouvoir l'accès au niveau communautaire à la justice, en particulier pour les populations déplacées et touchées par la guerre, les femmes et les enfants. Le Bureau des Nations Unies contre la drogue et le crime a aidé les gouvernements du Burundi, de la Guinée-Bissau, du Liberia, de la République démocratique du Congo, de la Sierra Leone, de la Somalie et du Soudan à examiner le lien indissociable entre conflits, trafic illicite et activités criminelles organisées dans des situations d'après conflit.

1. Droits des enfants

57. Pour prévenir les conflits et promouvoir une paix durable en Afrique, il faut d'abord une action concertée visant à examiner les graves violations commises à l'égard d'enfants. Au cours de ces dernières années, des progrès ont été faits pour ce qui est d'examiner des violations graves avec des parties au conflit. L'année dernière, des milliers d'enfants ont été libérés par des forces combattantes au Burundi, en Côte d'Ivoire, en Ouganda, en République centrafricaine, en République démocratique du Congo et au Tchad. Malgré ces progrès, aussi bien des États parties au conflit que des États non parties au conflit, ainsi qu'en Somalie et au Soudan, continuent de commettre de graves violations telles que le meurtre et la mutilation d'enfants, le recrutement et l'utilisation d'enfants dans des conflits, des enlèvements, des attaques contre des écoles et des hôpitaux, et le refus par des parties à un conflit armé que des enfants aient accès aux soins humanitaires.

58. Durant les années passées, j'ai relevé un fait particulièrement préoccupant, à savoir le viol systématique et généralisé et la violence sexuelle contre des enfants, qui de plus en plus caractérisent les conflits. Les processus de dialogue formels entrepris dans le cadre de la résolution 1612 (2005) du Conseil de sécurité ont abouti à l'élaboration, par des parties au conflit de plans d'action concernant le recrutement et l'emploi d'enfants-soldats dans des lieux tels que la Côte d'Ivoire, l'Ouganda et le Soudan. En Côte d'Ivoire et au Soudan, le processus a permis de rayer de la liste des parties citées pour violations dans mes rapports sur les enfants et les conflits armés dans ces pays. En Côte d'Ivoire, l'une des parties au conflit a officiellement accepté un programme d'action pour s'attaquer à la question de la violence sexuelle, ce qui était le premier accord de ce type conclu dans le cadre de résolutions du Conseil de sécurité. Il est essentiel de profiter de la dynamique enclenchée par ces progrès afin d'assurer le respect et l'application plus systématiques des normes internationales relatives à la protection des enfants.

59. Le nombre de pays participant au mécanisme de surveillance et de communication [créé par la résolution 1612 (2005)] du Conseil de sécurité sur les violations graves des droits des enfants par des parties au conflit, est passé de 11 en 2007 à 13 en 2008, la moitié d'entre eux se trouvant en Afrique.

2. Éliminer toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes

60. Les effets combinés de la guerre, de la pauvreté, de la discrimination et de la violence sexiste font payer un lourd tribut aux femmes. L'Afrique est cependant en train de prendre des mesures décisives pour assurer l'égalité entre les sexes. L'existence de nombreux cadres juridiques portant sur les droits fondamentaux de la femme et l'égalité des sexes est la preuve que la volonté politique existe, à un

niveau élevé, d'appliquer la Convention pour l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, qui a été ratifiée par 51 pays africains sur 53. Un jalon important dans l'action visant à promouvoir l'égalité entre les sexes, a été le sixième Forum pour le développement de l'Afrique, qui s'est tenu à Addis-Abeba en novembre 2008 sur le thème « Agir pour l'égalité des sexes, l'autonomisation des femmes et l'élimination de la violence contre les femmes ». Les participants ont adopté une déclaration consensuelle et un plan d'action assorti d'indicateurs clairs et de repères appelant à une campagne panafricaine pour mettre un terme à la violence contre les femmes et les filles.

61. Malgré ces progrès, il reste beaucoup à faire pour éliminer le fléau de la violence et de l'injustice à l'égard des femmes dans les communautés de toute l'Afrique. **J'engage les États Membres à continuer de soutenir l'application de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité sur les femmes, la paix et la sécurité.**

62. L'Organisation des Nations Unies poursuit son action visant à fournir une capacité suffisante pour établir des systèmes de justice transitionnelle et des programmes de réforme du secteur de la sécurité, inclure une formation appropriée pour les soldats de la paix, fournir des services consultatifs pour les pourparlers de paix et favoriser la mise en place de mécanismes de dialogue pour amener les femmes à faire entendre leur voix dans les processus de paix. Des cours de formation ont été organisés au Kenya, en Somalie, en Jamahiriya arabe libyenne, au Rwanda et au Libéria à l'intention du personnel humanitaire et de maintien de la paix et de l'administration pour leur permettre de faire face à l'exploitation et aux sévices sexuels de la part d'acteurs humanitaires, ainsi que lors d'un séminaire de formation régional, tenu en septembre 2008 en Afrique australe à l'intention de représentants de 15 pays africains. Depuis juin 2007, 29 conseillers du projet Équipe volante de spécialistes de l'égalité des sexes, aident 19 équipes humanitaires de pays à appliquer à l'action humanitaire une programmation soucieuse de l'égalité entre les sexes.

63. UNIFEM, le FNUAP et le Fonds d'affectation spéciale pour l'égalité des sexes du PNUD fournissent un appui aux bureaux de pays opérant dans des situations de conflit et post-conflit où la violence sexiste et domestique est largement répandue. L'assistance fournie est régie par le programme en huit points du PNUD pour autonomiser les femmes et renforcer l'égalité des sexes dans la prévention de crises et durant le relèvement, la Campagne des Nations Unies contre la violence sexuelle en temps de conflit et les résolutions 1325 (2000) et 1820 (2008) du Conseil de sécurité.

64. La présence sur le terrain du Département des affaires politiques, notamment du Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique de l'Ouest, a permis de soutenir des activités de renforcement des capacités ainsi que des programmes ayant pour objet d'accroître la participation des femmes aux processus de paix et de sécurité ainsi qu'aux processus électoraux, grâce à l'organisation d'ateliers et de séminaires à l'intention des femmes dirigeantes politiques, membres du Gouvernement et d'organisations de la société civile.

65. Au Soudan, la Section des droits de l'homme de la MINUS a plaidé pour la participation des femmes à la Commission nationale des droits de l'homme dès qu'elle sera créée ainsi que pour l'intégration des droits de la femme dans le mandat de la Commission. En Guinée-Bissau, le Groupe des droits de l'homme a fourni une assistance technique au Gouvernement pour l'établissement d'un rapport unique

présenté en octobre 2008 au Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes.

66. En République démocratique du Congo, le Bureau conjoint des Nations Unies des droits de l'homme a continué de fournir une aide juridique gratuite aux victimes de violence sexuelle dans le cadre de l'Initiative conjointe pour lutter contre la violence sexuelle et sexiste. L'initiative a pour objet de coordonner les actions des différents acteurs (organismes des Nations Unies, MONUC, ONG et autorités judiciaires) afin qu'ils fournissent une réponse intégrée à la culture largement répandue de l'impunité et à l'absence de recours judiciaires efficaces pour les victimes.

67. Au Tchad, la Section des droits de l'homme de la MINURCAT a assuré la formation du Détachement intégré de sécurité sur les normes et principes régissant la prévention et l'élimination de la violence sexuelle et sexiste. Au Libéria, la Section des droits de l'homme de la MINUL a organisé plusieurs activités concernant la relation entre les femmes, la violence et les droits de l'homme dans le cadre de la Campagne d'action de 16 jours contre la violence sexiste. Dans la région du Darfour (Soudan), la Section des droits de l'homme de la MINUAD, en partenariat avec l'UNICEF et d'autres organismes des Nations Unies, a présenté des rapports portant sur des cas de meurtre et de mutilation, de viol et de violence sexuelle grave, conformément à la résolution 1612 (2005) du Conseil de sécurité. UNIFEM a mis à la disposition de l'Union africaine des conseillers pour les questions d'égalité afin qu'ils fournissent une assistance technique pour le processus de paix. Au Burundi, la Division des droits de l'homme et de la justice du BINUB a organisé des séances de formation à l'intention d'officiers de police et de membres du Service national de renseignement sur une stratégie intégrée de lutte contre la violence et les sévices sexuels contre les enfants. Au Cameroun, UNIFEM a fourni un appui pour la révision du Code pénal, visant à y déceler des dispositions spécifiques discriminatoires.

68. UNIFEM intervient également aux niveaux régional et sous-régional pour promouvoir la prise en compte systématique des femmes dans les politiques des communautés économiques régionales. UNIFEM a appuyé l'adoption du Protocole de la SADC sur les femmes et le développement qui vise à améliorer la situation juridique et sociale des femmes de la région et à leur permettre d'accéder aux postes de décision et a, en outre, fourni un appui pour l'élaboration de la politique relative aux femmes à l'Union africaine.

69. Le sida poursuit sa destruction du tissu social de l'Afrique. Pour atteindre d'ici à 2010, l'objectif de l'accès universel à la prévention, au traitement, aux soins et au soutien en matière de VIH, il est nécessaire d'accroître l'accès à des médicaments de qualité novateurs à des prix abordables. En 2008, j'ai rencontré, lors d'un dialogue de haut niveau, 17 sociétés de produits pharmaceutiques et diagnostiques, qui a suscité d'importants engagements de la part de l'industrie, notamment l'engagement d'investir encore plus dans la recherche et la mise au point de médicaments et de technologies pour le diagnostic de maladies liées au VIH, adaptés aux pays à faible revenu et à revenu intermédiaire. Les inégalités liées au sexe mettent les femmes et les adolescentes dans des situations où elles courent des risques encore plus grands de contracter le VIH. C'est rarement que les femmes participent en nombre suffisant aux essais thérapeutiques pour qu'on puisse en tirer des conclusions les concernant. **J'exhorte tous les acteurs concernés à prendre les mesures spéciales qui s'imposent pour surmonter les obstacles et faciliter la**

participation et le maintien des femmes dans les essais biomédicaux sur la prévention et le traitement du VIH.

IV. Conclusion

70. Les succès et les faits encourageants observés au cours de la période considérée s'expliquent par le rejet ferme opposé par l'Union africaine aux changements de gouvernement par des voies inconstitutionnelles ainsi que par la volonté des dirigeants africains de respecter les principes et les valeurs énoncés dans la Charte des Nations Unies et dans l'Acte constitutif de l'Union africaine, auxquels se conjugue la détermination des peuples africains d'œuvrer pour la paix et le développement. Malgré les vulnérabilités actuelles et les effets déstabilisateurs de la crise économique et financière actuelle, qui suscitent des tensions politiques de plus en plus aiguës, tout semble indiquer que l'Afrique s'est engagée sur une voie positive vers la croissance, même si elle est de temps en temps semée d'embûches. Mais il reste beaucoup à faire pour consolider les racines de la paix et de la stabilité sur le continent. Nous devons faire en sorte que la violence cyclique, les crises économiques déstabilisatrices ou les violations de l'état de droit ne compromettent pas les progrès accomplis après des décennies d'investissement et de travail acharné.

71. Face aux insuffisances des capacités et aux vulnérabilités dans bon nombre de pays et d'organisations africains, pratiquement chaque élément du système des Nations Unies a un rôle important à jouer pour promouvoir, soutenir et renforcer l'état de préparation du continent afin qu'il puisse s'attaquer aux causes de conflit, empêcher et régler les conflits violents et promouvoir la paix et le développement durables. Il nous faut commencer par investir dans des mécanismes destinés à empêcher les conflits aux niveaux communautaire, local, national et régional et aider les partenaires intervenant sur le terrain, à se doter des capacités de parer efficacement aux menaces nouvelles et potentielles à la paix et à la stabilité. La communauté internationale se doit de veiller à ce que les engagements qu'elle a pris soient effectivement tenus. Le soutien financier, humain et technique demeure essentiel au succès des stratégies régionales courageuses.

72. Il n'y a point de solutions faciles ni de recette pour s'attaquer aux causes de conflit dans le continent. Nous avons vu comment l'espoir né d'élections peut rapidement dégénérer en chaos. L'organisation d'élections libres, justes et transparentes administrera la preuve de l'efficacité et de la maturité des mécanismes électoraux africains dans les années à venir. De nombreux autres défis continueront d'assaillir les institutions politiques, économiques et sociales de l'Afrique aux niveaux local, national et régional. Les effets du changement climatique, l'urbanisation galopante, le chômage et l'insécurité alimentaire sont tous susceptibles de créer des tensions et de donner lieu à des conflits.

73. En 1998, mon prédécesseur avait formulé une série de recommandations pour s'attaquer aux causes de conflit et promouvoir la paix et le développement durables en Afrique. Après une décennie de transformation et d'évolution sur le continent et au sein de la communauté internationale, il importe de considérer ces recommandations dans une optique nouvelle en se concentrant sur les nouveaux défis et les obstacles persistants à la réalisation d'une paix et d'un développement durables en Afrique.